

CENTRE HOSPITALIER GERARD MARCHANT
134, Route d'Espagne - 31057 TOULOUSE CEDEX 1
Tél : 05.61.43.77.77

—000000—

LE DIRECTEUR PAR INTERIM

Vu l'article L-6143-7 du code de la santé publique,

Vu le décret n° 92-783 du 06 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé, modifié par le décret N°97-374 du 18 avril 1997,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 2 août 2022 indiquant l'affectation de Madame Houaria BEGHERSA, au sein du Centre Hospitalier Gérard Marchant en qualité de directrice-adjointe en charge de la Direction des ressources humaines et de la formation à compter du 21 octobre 2022,

Vu l'arrêté pris par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie en date du 26 septembre 2023 désignant Monsieur Frédéric ARTIGAUT, directeur d'hôpital, directeur-adjoint au Centre Hospitalier Universitaire à Toulouse, pour assurer les fonctions de Directeur par intérim du Centre Hospitalier Gérard Marchant à compter du 27 septembre 2023;

Considérant l'organigramme de Direction, en date du 27 septembre 2023,

Considérant l'organigramme de la Direction des Ressources Humaines et de la Formation, en date du 4 décembre 2023,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée à Madame Houaria BEGHERSA, Directrice-adjointe, en charge de la Direction des ressources humaines et de la formation, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim, tous les actes et décisions afférents à la gestion des ressources humaines et à la formation continue du personnel non médical.

ARTICLE 2 :

De donner délégation à Madame Houaria BEGHERSA les week-end et jours fériés, à l'occasion des gardes des directeurs, à l'effet de signer tous les actes nécessaires à la continuité du fonctionnement du service public hospitalier et notamment:

- Les décisions relatives aux patients en soins sans consentement sur décision du directeur de l'établissement,
- Tout acte ou document portant sur le contrôle des mesures d'isolement et contention,

- Autorisation de sortie de courte durée des patients en soins sans consentement sur décision du directeur de l'établissement,
- Bordereaux d'envoi aux différentes autorités prévues par la loi pour la transmission de tous documents médicaux légaux concernant les malades hospitalisés sous contrainte,
- Déclaration de décès et autorisation de transport de corps,
- Les assignations au personnel en cas de mouvement de grève,
- Décision du déclenchement, si besoin, de la cellule de crise prévue au Plan blanc,
- La mise en œuvre des ordres de réquisition.

ARTICLE 3 :

De donner délégation à Madame Houaria BEGHERSA, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur des services de soins infirmiers, à l'effet de signer :

- Décisions d'octroi de congés, d'ordres de mission ponctuels et autorisations d'absence pour le personnel soignant (cadres infirmiers, infirmiers, aides-soignants, A.S.H., kinésithérapeutes, ergothérapeutes),
- Tableaux de services mensuels des unités de soins,
- Les conventions de stage pour les personnels soignants (cadres infirmiers, infirmiers, aides-soignants, A.S.H., kinésithérapeutes, ergothérapeutes).

ARTICLE 4 :

De donner délégation à Madame Houaria BEGHERSA pour les actes relevant de l'ordonnateur, à l'effet de signer les bordereaux - journal de mandats des dépenses payées par le régisseur d'avances.

ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Houaria BEGHERSA, délégation est donnée à Madame Audrey ALONSO, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les limites des attributions de Madame HOUARIA BEGHERSA, l'ensemble des actes et décisions cités en article 1.

ARTICLE 6 :

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Houaria BEGHERSA, délégation est donnée à Madame Annick BERTHIER, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les limites des attributions de Madame HOUARIA BEGHERSA, l'ensemble des actes et décisions cités en article 1 relatif à la formation continue du personnel non médical.

Fait à Toulouse, le 29 décembre 2023

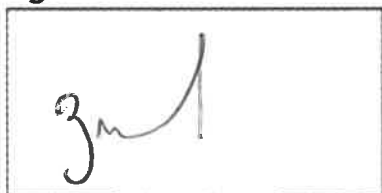
Le Directeur par intérim,



Frédéric ARTIGAUT



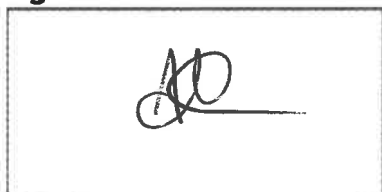
Signature Mme BEGHERSA

A handwritten signature in cursive script, enclosed in a rectangular box. The signature appears to be 'BEGHERSA'.

Signature Mme BERTHIER

A handwritten signature in cursive script, enclosed in a rectangular box. The signature appears to be 'BERTHIER'.

Signature Mme ALONSO

A handwritten signature in cursive script, enclosed in a rectangular box. The signature appears to be 'ALONSO'.

